

**SOUVERAINETÉ DES ÉTATS ET INTERVENTIONNISME
INTERNATIONAL EN PÉRIODE DE CRISES SOCIO-POLITQUES EN
AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE, Kouamé Hyacinthe KOUAKOU**

(Université Alassane Ouattara de Bouaké - Côte d'Ivoire)

kouakouh@yahoo.fr

Résumé

Les pays d'Afrique de l'Ouest francophone sont très souvent le théâtre de crises socio-politiques multiformes (coups d'État militaires, vellétés sécessionnistes, rébellions armées, attaques terroristes, etc.). Celles-ci, de par leur permanence et durée, conduisent à la dislocation du pacte social. On se retrouve alors dans un climat d'insécurité préjudiciable à la vie et au bien-être des populations. De même, ces crises internes finissent par s'exporter, dans bien des cas, au-delà des frontières nationales, mettant ainsi à mal l'équilibre sous-régional, si ce n'est l'équilibre même du continent. C'est donc pour endiguer de telles menaces que se justifie l'interventionnisme international qui se décline sous le double angle diplomatique et militaire. Cette ingérence n'est pas toujours du goût des partisans du souverainisme qui mettent en avant la violation de la souveraineté des États. Il revient donc aux États d'Afrique de l'Ouest francophone de créer les conditions idoines à la préservation de leur souveraineté. Celles-ci reposent prioritairement sur la prévention des crises socio-politiques, à travers la pratique de la bonne gouvernance, indissociable de l'instauration de l'État de droit et de la consolidation des acquis démocratiques.

Mots clés : Afrique de l'Ouest francophone, Bonne gouvernance, Crises socio-politiques, Démocratie, Interventionnisme international, Souveraineté.

**STATES SOVEREIGNTY AND INTERNATIONAL INTERVENTIONISM
IN TIMES OF SOCIO-POLITICAL CRISES IN FRENCH-SPEAKING
WEST AFRICA**

Abstract

The countries of French-speaking West Africa are very often the scene of multifaceted socio-political crises (military coups, secessionist tendencies, armed rebellions, terrorist attacks, etc.). These, by their permanence and by their duration, lead to the dislocation of the social pact. We then find ourselves in a climate of insecurity that is detrimental to the lives and well-being of populations. Similarly, the internal crises end up being exported, in many cases, beyond national borders, this undermining the sub-regional balance, if not the very balance of the continent. It is therefore to stem such threats that international interventionism is justified, which comes from both a diplomatic and a military angle. This interference is not always to the liking of supporters of sovereignty who highlight the violation of state sovereignty. It is therefore up to the States of French-speaking West Africa to create the appropriate conditions for the preservation of their sovereignty. These

are primarily based on the prevention of socio-political crises, through the practice of good governance, which is inseparable from the establishment of the rule of law and the consolidation of democratic gains.

Keywords: Democracy, French-speaking West Africa, Good governance, international interventionism, Socio-political crises, Sovereignty.

Introduction

Les pays d'Afrique de l'Ouest francophone – exception faite de la Guinée – accèdent à la souveraineté nationale et internationale, dès 1960¹. Il s'agit d'un tournant décisif qui marque formellement le retrait de l'ex-puissance colonisatrice qu'est la France. Les ex-colonies, désormais affranchies de la tutelle de la métropole, se trouvent en droit de s'auto-déterminer, proclamant ainsi solennellement leur indépendance, marquant de ce fait la fin de l'empire colonial français en Afrique noire francophone. C'est donc à juste titre que O. Dautresme (2010, p. 4), présente l'année 1960 comme « l'année de l'Afrique » (sous-entendu de l'Afrique noire) car elle a vu, au milieu de la surprise et de l'incrédulité des autres continents, 18 colonies de l'Europe accéder en quelques mois à la souveraineté et à la reconnaissance internationale en tant qu'États ». Il convient de noter, à toutes fins utiles, que sur les 18 colonies dont il est fait état, 14 sortent du giron français, et 7 sont situés en Afrique de l'Ouest². La position de Dautresme quant à la modalité d'accession à l'indépendance converge avec celle de P. J. Hountondji (2000, p. 183) qui parle d'« indépendance-surprise » pour mettre en exergue le fait que ni les ex-colonies, encore moins la puissance colonisatrice n'y étaient véritablement préparées.

Toutefois, nous ne pouvons que relativiser une telle perception des indépendances dans les territoires de l'Afrique française subsaharienne, en général, et dans ceux d'Afrique de l'Ouest en particulier. Loin de la surprise dont il est fait état, aussi bien chez P. J. Hountondji comme chez O. Dautresme, il importe de souligner que ces indépendances se situent dans le cadre du vaste mouvement de décolonisation amorcé dès le milieu du XXe siècle ; mouvement inséparable de l'avènement de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en 1945 :

¹ L'indépendance de la Guinée est intervenue le 2 Octobre 1958, après le « non » à l'intégration de la Guinée dans la Communauté française lors du référendum organisé par le général de Gaulle en 1958, contre les positions des autres leaders du RDA (Rassemblement Démocratique Africain). Préférant « la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage », Sékou conduit son pays à l'indépendance immédiate : la Guinée devient le premier État francophone indépendant d'Afrique noire.

² Il s'agit du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), du Mali, du Sénégal, du Niger et du Togo.

L'ONU offre très vite une tribune aux revendications fondées sur le droit des peuples à l'autodétermination. L'indépendance de l'Inde en 1947, la défaite de Dien Bien Phu en 1954, la conférence de Bandoeng en 1955, l'échec franco-britannique à Suez en 1956 mettent en cause la survie du colonialisme en Afrique. Les notions de « tiers-monde » et de « sous-développement » émergent, posant la question de l'égalité à l'échelle mondiale. L'église catholique plaide dès 1954 en faveur de « l'autonomie politique des peuples coloniaux ». (J.-P. Chrétien, 2010).

Les revendications des intellectuels panafricanistes bénéficient d'une bienveillante caution d'une partie de l'intelligentsia européenne. Celles-ci contribuent, d'une façon ou d'une autre, à l'émergence des mouvements indépendantistes sur le continent noir, et qui se caractérisent par leur activisme. Toujours est-il que, dans bien des cas, c'est de manière pacifique, voire négociée – abstraction faite de la Guinée – que les territoires d'Afrique Occidentale francophone, marquent leur entrée dans le cercle des États indépendants, leur donnant ainsi le droit de siéger à la tribune des Nations Unies.

Mais sitôt l'indépendance acquise, se pose avec acuité aux jeunes États la gestion de cette indépendance-là. Loin d'être des havres de paix et des îlots de tranquillité, ils sont secoués en permanence par des crises socio-politiques multiformes : coups d'États militaires, vellétés sécessionnistes, crises post-électorales, attaques des mouvements terroristes, etc. La Côte d'Ivoire, après trois décennies d'apparente stabilité socio-politique, sous le règne de Félix Houphouët-Boigny, le père de l'indépendance, finit par basculer à son tour dans les violences socio-politiques. La paix et la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest francophone sont constamment menacées et se sont d'ailleurs accentuées depuis l'ouverture démocratique. Le fait est loin d'être anodin, quand on sait que le premier coup d'État militaire en Afrique subsaharienne a été perpétré le 13 Janvier 1963 au Togo, justement en Afrique noire francophone. Les putschistes togolais de 1963, sous la conduite d'un certain Etienne Eyadéma Gnassingbé (alors sergent-chef de l'armée togolaise), devenu par la suite Gnassingbé Eyadéma (Président de la République togolaise du 15 Avril 1967 au 5 Février 2005, soit 37 ans, 9 mois et 21 jours) ne donnaient-ils pas par là-même le ton des crises socio-politiques multiformes qui allaient secouer toute l'Afrique de l'Ouest francophone ?

La situation socio-politique, au sein des États d'Afrique de l'Ouest francophone, confirme cette triste réalité. C'est pourquoi, soucieuse de préserver la stabilité au sein de ces États, et par ricochet, au sein de la sous-région ouest-africaine, et au-delà au sein du continent africain, la communauté internationale se fait un devoir d'arborer le manteau de gendarme dans l'optique d'amener les différents protagonistes à faire taire le bruit des armes et à négocier. L'interventionnisme international, de plus en plus fréquent ces dernières décennies, en Afrique de l'Ouest francophone, se décline alors sous la double modalité pacifique, par la voix de la négociation débouchant sur des accords de paix, et

militaire, à travers l'envoi de contingents militaires à des fins d'interposition entre les belligérants ou de neutralisation des forces terroristes et djihadistes.

Mais l'interventionnisme occidental n'a pas toujours reçu un écho favorable, aussi bien de la part des gouvernants que de la part d'une certaine partie de l'opinion publique des États au sein desquels il a lieu. Et en la matière, les raisons des récriminations sont légion. Celles-ci convergent toutes vers une préoccupation commune : la revendication de la souveraineté des États. Toute chose qui ne peut que susciter cette interrogation fondamentale : quel est l'impact de l'interventionnisme international, en période de crises socio-politiques, en Afrique de l'Ouest francophone, sur la souveraineté des États ? Pour les partisans du souverainisme, l'interventionnisme international ne porte-t-il pas atteinte à la souveraineté des États en période de crises socio-politiques, en Afrique de l'Ouest francophone ? Toutefois, l'interventionnisme international n'est-il pas légitime, à bien des égards ? Comment garantir, dans ces conditions, la souveraineté des États en Afrique de l'Ouest francophone ?

L'hypothèse principale que nous formulons au regard de cette problématique est la suivante : l'interventionnisme international, en période de crises socio-politiques, en Afrique de l'Ouest francophone, peut contribuer à la préservation de la souveraineté des États, à condition qu'il s'inscrive dans le strict respect du droit des peuples. Les réponses aux interrogations ci-dessus formulées constitueront les axes majeurs de cette réflexion. Nous ferons d'abord état de la levée de boucliers contre l'interventionnisme international sur fond de revendications souverainistes. Il s'agira, par la suite, de relativiser cette prise de position en insistant sur la légitimité de l'interventionnel international. En fin de compte, nous mettrons en exergue les conditions de la souveraineté au sein des États d'Afrique de l'Ouest francophone. Notre approche, analytico-critique, sera ponctuée de références historiques et celles du monde contemporain, et ce dans l'optique d'amener les États d'Afrique de l'Ouest francophone à une gestion optimale de leur souveraineté, tout en maintenant leurs relations avec l'ex-puissance colonisatrice qu'est la France.

1. De la montée du souverainisme à la dénonciation de l'interventionnisme international

La vie politique, en Afrique de l'Ouest francophone, est marquée, depuis le début des années 2000, par une résurgence du souverainisme qui remet ouvertement en cause l'interventionnisme occidental en période de crises socio-politiques ou militaro-politiques. Au-delà de la communauté internationale dans son ensemble, c'est bien souvent la France, l'ex-puissance colonisatrice qui est visée. L'interventionnisme international, en Afrique de l'Ouest francophone, se heurte donc à une vague de contestations émanant d'une opinion publique qui se fait de plus en plus active. La voix de la rue se fait davantage entendre, se joignant ainsi à celle des activistes et autres mouvements de la société civile dont

l'influence est des plus perceptibles, à l'image de « Y'en a marre » au Sénégal, ou du « Balai citoyen » au Burkina Faso. Ces mouvements citoyens, constitués à la base de journalistes, d'artistes-rappeurs, de professionnels et d'étudiants, destinés à l'origine à s'attaquer au malaise social, ont fini par se muer en défenseurs « autoproclamés » de la souveraineté et de la dignité des États.

De plus en plus, et de manière ouverte, les activistes sus-mentionnés, qui n'ont cessé d'aiguillonner les opinions publiques de certains États, mettent en avant l'un des sacro-saints principes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui repose sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il s'agit de la souveraineté qui consacre l'existence à part entière des États, libérés du joug de la colonisation et revendiquant leur indépendance. Un État indépendant accède ainsi, selon le jargon diplomatique, à la souveraineté nationale et internationale. La souveraineté est donc un principe fondateur de tout État moderne, et c'est sur cette base que tout État est susceptible de siéger à la tribune des Nations Unies. La souveraineté apparaît alors comme « la puissance absolue et perpétuelle d'une République ». (J. Bodin, 1993, p. 111). D'où, l'existence d'un État se veut indissociable de la souveraineté. De manière concrète, l'expression de la toute-puissance de l'État, symbole de la souveraineté, réside dans « un pouvoir de commander et de contraindre sans n'être commandé ni ne contraint par qui que ce soit ». (G. Nootens, 2004, p. 40).

Pourtant, la souveraineté, aux dires d'une certaine partie des opinions publiques nationales, en Afrique de l'Ouest francophone, apparaît comme un leurre, d'autant plus que « la France n'a jamais cessé de s'intéresser de très près à ces pays fraîchement libérés de sa tutelle et a souvent continué de les diriger en sous-main grâce aux conseillers français demeurés sur place ». (P. Pesnot, 2008, p. 9). En tout état de cause, il est fait état d'un néo-colonialisme rampant qui se manifeste par la survivance de la Françafrique. Contraction du binôme « France-Afrique », l'expression « Françafrique » à connotation péjorative, a été, pendant longtemps utilisée pour désigner une relation qualifiée de néo-coloniale par ses détracteurs, entre la France et d'anciennes colonies en Afrique subsaharienne sur les plans économique, monétaire, diplomatique ou militaire. De manière visible et palpable, la Françafrique semble avoir tiré sa révérence, avec la disparition de Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » des Présidents français, présenté comme celui-là même qui aura tiré les ficelles de la Françafrique, ou encore de Félix Houphouët-Boigny, père de la nation ivoirienne, présenté pendant longtemps comme sa figure tutélaire.

Pour nous faire une idée du personnage de Jacques Foccart, et de son influence au sein des relations franco-africaines, lisons ces lignes :

Le terme de « Françafrique » souffre en réalité de sa réduction à un personnage devenu quasiment légendaire : Jacques Foccart. Conseiller pour les Affaires africaines et malgaches des présidents de Gaulle et Pompidou, cet homme de

l'ombre a joué un rôle déterminant dans la définition des relations franco-africaines au moment des indépendances et dans leur mise en pratique quotidienne dans les quinze années suivantes. Personnage aussi secret qu'incontournable, il a élaboré une méthode tellement « efficace », au regard des objectifs poursuivis, que celle-ci s'est imposée à ses successeurs, (...). Si l'on réduit la Françafrique à Jacques Foccart, et à ses fameux « réseaux », on peut sans doute l'enterrer : l'« homme de l'ombre » est mort en 1997 (après avoir repris du service auprès de Jacques Chirac). (T. Borrel *et al*, 2021, p. 13).

Mais Foccart est loin d'avoir emporté avec lui la Françafrique. En effet, « comme le prouve la persistance du « syndrome », la politique menée par la France en Afrique ne peut se résumer à un seul homme, aussi influent fût-il. D'une certaine manière Foccart est l'homme qui cache la Françafrique, comme l'arbre cache la forêt ». (T. Borrel *et al*, 2021, p. 13). La Françafrique apparaît alors comme un système qui se cache derrière le seul personnage de Foccart.

C'est donc la trop grande intrusion ou la trop grande interférence de la France, dans les affaires intérieures de ses ex-colonies d'Afrique, qui est constamment dénoncée. Ainsi derrière chacune des crises, qui affectent les États du pré-carré français, soupçonne-t-on de facto la main invisible de la France qui tirerait les ficelles.

Pour les partisans du souverainisme, les indépendances africaines n'ont été que des indépendances de façade. Ils estiment que les ex-puissances coloniales en général, et la France en particulier, continuent d'exercer leur domination sur les États africains. C'est donc une véritable indépendance qu'ils réclament de tous leurs vœux. Celle-ci suppose la possibilité pour les États de disposer pleinement d'eux-mêmes, d'être maîtres de leurs ressources naturelles, de fixer à leur guise le prix de leurs matières premières destinées à l'exportation. Cette revendication paraît, sans doute, des plus légitimes eu égard au fonctionnement global des économies desdits États. Ces économies sont entièrement dépendantes des matières premières destinées à l'exportation ou encore des ressources minières et naturelles exploitées par les grandes firmes occidentales.

Pourtant, la politique de fixation des prix échappe au contrôle de ces États. Ainsi, dans le cas de la Côte d'Ivoire, par exemple, les prix du cacao, dont le pays est le premier producteur mondial, ou encore du café, dont il est le troisième producteur mondial, ne sont pas du ressort du gouvernement ivoirien. Ils sont fixés depuis la Bourse de Londres (Royaume-Uni) au point où le producteur ne perçoit qu'une infime partie des revenus de ces produits. De même, l'uranium extrait au Niger par la société française AREVA profite à peine aux Nigériens eux-mêmes. On pourrait multiplier indéfiniment ces exemples pour rendre raison des revendications souverainistes d'une partie des opinions publiques en Afrique de l'Ouest francophone pour dénoncer l'absence d'une véritable indépendance.

La face visible de cette revendication souverainiste repose incontestablement sur le rejet du Franc CFA. Cette monnaie résume, à elle seule, si

l'on s'en tient à sa définition originelle, l'extrême soumission des États qui l'utilisent, à la France. L'abréviation CFA a signifié, de 1945 à 1958, « Colonies françaises d'Afrique ». D'où, le Franc CFA désignait le Franc des Colonies Françaises d'Afrique. Mais, de 1958 à 1960, le nom change pour devenir « Communauté française d'Afrique ». Actuellement, l'abréviation signifie « Communauté financière africaine ». Cette dernière, largement employée dans l'UEMOA³, diffère dans la CEMAC⁴ : dans cette partie, le sigle CFA signifie « Coopération financière en Afrique ». À travers une analyse sans complaisance, Kako Nubukpo (2007, p. 70) révèle : « Le franc de la communauté financière africaine (CFA) est un exemple frappant du lien (post) colonial qui se perpétue entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique de l'ouest et du centre. »

La figure de la revendication souverainiste, par le biais de la contestation systématique du franc CFA, ces dernières années, reste incontestablement Kémi Séba, de son vrai nom Stélio (Stélio) Gilles Robert Capo Chichi, militant politique franco-béninois et Président de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) « Urgences Panafricanistes ». Personnage controversé, Kémi Séba passe pour un héros aux yeux des jeunes africaine et caraïbienne, d'autant qu'il rend de plus en plus visible, à travers une médiatisation accrue, la question de la souveraineté des peuples afros. Aux yeux d'une partie de l'intelligentsia africaine, influencée par l'Occident, il n'est qu'un populiste et un démagogue, quand les autorités françaises voient en lui la plus grosse menace du courant qualifié de « souverainiste africain ». Tout compte fait, Kémi Séba est connu pour ses diatribes anti-françaises sur fond de panafricanisme. Il est également connu pour ses actions d'éclat comme le fait d'avoir brûlé un billet de 5.000FCFA lors d'un rassemblement à Dakar, au Sénégal, le 19 Août 2017. Ce geste « symbolique », selon lui, n'est qu'un appel à l'indépendance monétaire des États africains. Car, pour lui, il n'y a aucune alternative. « L'Afrique libre ou la mort »⁵, clame-t-il.

Face à cette exigence de souveraineté qui s'empare de plus en plus d'une certaine partie des opinions publiques nationales en Afrique de l'Ouest francophone, il va sans dire que ce qui est en cause, c'est bien la présence étrangère, suscitée par les crises politico-militaires ou socio-politiques qui n'ont de

³ Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. Elle comprend huit (8) États membres que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Le Franc CFA de l'UEMAO est émis par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

⁴ Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale. Elle est composée du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad. Le Franc CFA de la CEMAC est émis par la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale).

⁵ Titre de l'ouvrage de Kémi Séba, paru à Fiat-Lux Éditions en 2019.

cesse de secouer certains pays. Car, en réalité, au nom d'un certain devoir d'assistance, au nom de la solidarité universelle, ou encore au nom de l'application de certains accords issus des indépendances, la communauté internationale ne saurait rester indifférente au drame qui se déroule au sein de tel ou tel État. Des médiations pacifiques aux interventions militaires armées, ce devoir d'assistance, à l'opposé de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, contraint la communauté internationale à se déployer au sein des États en crise.

Mais si cet interventionnisme est perçu comme un acte salvateur dès les premières heures du déclenchement des crises, il finit par prendre la forme d'une invasion étrangère ou d'une recolonisation aux yeux de ses détracteurs. Le fait est qu'au sein des États d'Afrique de l'Ouest francophone, il est le plus souvent conduit par la France. Toute chose qui ne peut être passée sous silence au regard du croissant sentiment anti-français qui n'a de cesse de se développer au sein des certains États. De plus en plus, la France passe pour être l'origine des maux au sein de ses ex-colonies. La présence militaire française est alors ouvertement remise en cause au sein de certains États en crise. Les forces françaises Licorne en Côte d'Ivoire, Barkhane au Mali, ou encore Sabre au Burkina Faso, auront d'une façon ou d'une autre fait les frais des revendications souverainistes des États au sein desquels elles étaient déployées, à la demande de ces États eux-mêmes. En Côte d'Ivoire, le départ de la force Licorne résulte d'un accord entre les autorités ivoiriennes et françaises, au sortir de la crise militaro-politique issue de la rébellion armée de 2002, qui a débouché sur la crise post-électorale de 2010 qui a vu l'accession au pouvoir d'Alassane Ouattara en 2011. Mais au Mali, tout comme au Burkina Faso, le retrait de ces forces résulte d'une injonction faite à la France par les putschistes au pouvoir sous la houlette respective du Colonel Assimi Goïta et du Capitaine Ibrahim Traoré, ayant pris le pouvoir le 24 Mai 2021⁶, pour l'un, et le 30 Septembre 2022, pour l'autre.

Quand ce ne sont pas les forces militaires françaises qui se retrouvent dans le viseur des souverainistes, c'est la CEDEAO (Communauté Économique des

⁶ Le coup d'État de mai 2021 est, en réalité, le second perpétré par des militaires, avec, à leur tête, le Colonel Assimi Goïta. Il intervient après celui d'août 2020, qui a conduit au renversement du président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, au pouvoir depuis 2013, et à la mise en place d'une présidence et d'un gouvernement de transition, dirigés respectivement par Bah N'daw, dont Assimi Goïta était le Vice-Président, et Moctar Ouane. Mais, le 24 mai 2021, l'armée malienne capture le président du pays, Bah N'Daw, le Premier ministre, Moctar Ouane, et le ministre de la Défense désigné, Souleymane Doucouré. Au lendemain de l'opération, le Vice-Président Assimi Goïta annonce avoir pris le pouvoir et destitué l'exécutif. Il s'agit du deuxième coup d'État dans le pays en moins d'un an, après celui de 2020, le troisième en dix ans avec la prise de contrôle militaire en 2012, et le cinquième de l'histoire du Mali après les coups d'État de 1991 et de 1968.

États de l'Afrique de l'Ouest) qui subit leur courroux. Au-delà de la CEDEAO, c'est bien la communauté internationale, portée par l'ONU (Organisation des Nations Unies) qui est en cause. La CEDEAO est décriée au sein de certains États en crise pour sa supposée partialité.

En somme, dans un cas comme dans l'autre, et au nom de la revendication d'une certaine souveraineté, l'interventionnisme international est décrié au sein des États en crise en Afrique de l'Ouest francophone. Faut-il pour autant discréditer l'interventionnisme international ? N'a-t-il pas sa raison d'être ?

2. De la légitimité de l'interventionnisme international

Nonobstant les récriminations, il convient de rendre raison de l'interventionnisme international, en période de crises socio-politiques. Qu'il se déploie sous la forme d'une mission de bons offices ou d'une intervention militaire, il convient de saluer l'interventionnisme international.

La première remarque formulée à ce sujet, dans le cas des pays d'Afrique de l'Ouest francophone, théâtre de crises multiformes, est le recours aux forces militaires françaises formulé par les dirigeants eux-mêmes. Ainsi, lorsqu'éclate la rébellion armée du 19 Septembre 2002, c'est à la demande du pouvoir d'Abidjan, dirigé alors par Laurent Gbagbo que les troupes françaises débarquent sur les bords de la lagune Ébrié, aux fins d'interposition entre les forces loyalistes et rebelles. Toutefois, la demande de Laurent Gbagbo ne saurait relever d'un simple instinct de survie. Elle n'est que la matérialisation des accords de défense du 24 Avril 1961 entre les gouvernements français et ivoirien. Au nom de cet accord, la France se fait un devoir de secourir le pouvoir d'Abidjan lorsqu'il se trouve menacé ou agressé.

L'opération militaire française, sous les dénominations Serval, Épervier, puis Barkhane, menée au Sahel et au Sahara par l'Armée française, avec une aide secondaire d'armées alliées, vise à lutter contre les groupes armés salafistes djihadistes dans toute la région du Sahel. Elle a été lancée le 1^{er} janvier 2013. Cette opération, dont l'épicentre a été le Mali, s'est positionné contre l'expansion des nébuleuses terroristes qui occupent d'ailleurs le nord du Mali, et dont les ramifications ont fini par gagner le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire ou encore le Bénin. On pourrait en dire autant de la présence de la force Sabre au Burkina Faso.

Au-delà de ces raisons qui résultent d'un *deal* entre les autorités des pays concernés et la France, à des fins sécuritaires, il n'en demeure pas moins que bien d'autres légitiment l'interventionnisme international. C'est ainsi que K. Agnide et A. Adakanou (2020, p. 32) mettent en avant « la responsabilité de protéger ». À partir de la genèse du « droit d'entrer en guerre » ou de « la guerre juste », ces deux auteurs développent une argumentation qui met en avant l'urgence et la nécessité de l'intervention humanitaire armée légitimée par la violation des droits de l'homme par un gouvernement. L'interventionnisme international trouve alors sa

raison d'être dans la nécessité de préserver ou de restaurer la dignité de la personne humaine.

Convaincue que l'humaine condition réside en tout homme, et que chaque être humain, quel qu'il soit, constitue en soi une valeur suprême, la communauté internationale ne saurait rester indifférente aux violations massives et répétées des droits de l'homme. D'où : « La communauté internationale a de ce fait le devoir de secourir les peuples en danger. La souveraineté doit cesser d'être absolue et doit être totalement abandonnée au profit des règles à établir en matière de protection des droits de l'homme. (...) L'intervention humanitaire armée est considérée comme un moyen nécessaire pour arrêter toute violation massive des droits de l'homme. » (K. Agnide et A. Adakanou, 2020, pp. 33-34). L'interventionnisme est donc mû par la nécessité de protéger les populations vulnérables face à la machine répressive et oppressive du pouvoir ou des groupes armés faisant peu de cas de la valeur et de la dignité de la personne humaine.

Au sujet de la responsabilité de protéger, A. Cabanis *et al.* (2010, p. 9) soulignent que « l'émergence du concept part de l'idée que la sécurité internationale doit être pensée, non plus uniquement en fonction de la sécurité des États dans le cadre d'un conflit interétatique, mais également en fonction de la sécurité des populations civiles victimes d'un conflit armé, surtout interne ». Il y va donc de la sécurité des populations civiles, victimes directes ou collatérales des conflits armés. Il y a donc une articulation du juridique et du moral qui est véhiculée par ce concept. En effet, si la législation internationale en vigueur, à travers les multiples résolutions des Nations Unies, les Chartes et les Traités, fonde en droit la responsabilité de protéger, il n'en demeure pas moins que c'est d'abord la raison humaine qui pose les jalons de tout devoir d'assistance. L'homme, être de raison, capable de distinguer le bien du mal, ne saurait prendre plaisir à la souffrance de son prochain. D'où le fondement moral de la responsabilité de protéger.

Bien plus, l'interventionnisme international se justifie par des raisons géopolitiques et géostratégiques. Il est motivé par la nécessité d'endiguer la menace terroriste et d'empêcher les groupes djihadistes de se répandre davantage dans l'espace ouest-africain francophone. Faut-il le rappeler, la fin du régime de Mouammar Kadhafi, en Libye, avec la mort du guide libyen, le 20 Octobre 2011, a vu l'éclosion de groupes djihadistes et leur progression vers l'Afrique occidentale, à partir des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger). Leur volonté affichée : s'installer durablement au sein des États d'Afrique occidentale, avec en ligne de mire leur progression vers les pays du Golfe de Guinée (Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo), synonyme de leur accès à l'Océan Atlantique qui a un rôle géopolitique indéniable.

De ce fait, les crises socio-politiques, occasionnant la circulation des armes, constituent des terrains fertiles pour l'intrusion de groupes armés et

terroristes. C'est donc pour prévenir de telles menaces que les interventions militaires armées de la communauté internationale trouvent leur raison d'être. C'est le sens de ces propos de S. Burgess (2018, p. 5) : « Les récents conflits en Afrique ont montré la nécessité d'un engagement militaire étranger pour empêcher les organisations extrémistes violentes (OEV) d'étendre leurs zones d'opération et pour protéger les états vulnérables et leur population des attaques. » Il y a donc en enjeu sécuritaire qui ne saurait être passé sous silence.

Les interventions militaires armées étrangères, en Afrique de l'Ouest francophone, se justifient également par la déliquescence des armées nationales. Aussi pléthoriques qu'elles puissent être, les armées nationales, en Afrique de l'Ouest francophone, comme partout ailleurs sur le continent, sont le plus souvent des armées de façade. Au-delà de quelques exercices militaires organisés conjointement avec les armées française, américaine ou russe, il apparaît que la troupe n'est pas pourvue d'une solide formation à même de la rendre opérationnelle. Déficit de formation, mais aussi et surtout déficit en armement susceptible de constituer un arsenal militaire digne de ce nom. En fin de compte, les armées africaines ne sont réduites qu'au défilé militaire lors des festivités de l'indépendance, tout comme elles se particularisent par leur capacité à perpétrer des coups d'État ou à entreprendre des rébellions.

En matière de coups d'État militaire, il convient de souligner que l'Afrique de l'Ouest francophone – exception faite du Sénégal – s'illustre de façon négative sur la scène africaine et internationale. Ce qui est loin d'être un fait inédit quand on sait que « depuis les indépendances, 85 % des pays africains ont été touchés par des coups d'État ». (N. Courtin *et al.*, 2016, p. 16).

Après avoir été à l'origine du premier putsch, dès les premières années des indépendances, précisément en 1963, au Togo, l'Afrique de l'Ouest francophone continue sur sa lancée anti-démocratique. C'est ainsi que trois de ses États, à savoir le Burkina Faso, la Guinée et le Mali sont dirigés par des militaires, auteurs de coups d'État dans leur pays respectif. Il y a donc une perpétuelle perturbation de l'ordre constitutionnel, une instabilité politique chronique qui ne peut que légitimer, aux dires de ses ardents défenseurs, l'interventionnisme international, soit sous la forme de médiations conduites par l'Union Africaine (UA) et la CEDEAO, soit sous la forme de présences militaires étrangères pour préserver les droits de l'homme.

Ainsi, il apparaît que l'interventionnisme international, lorsqu'il se décline sous la forme de médiations, vise à ressusciter le dialogue, la palabre, qui se décline sous une version modernisée de celle pratiquée dans l'Afrique traditionnelle. Rien ne saurait égaler la puissance de la palabre. C'est elle qui est censée concilier les positions de parties en conflit. Quelle que soit donc l'intensité d'un conflit, quelle que soit sa durée, quelle que soit la puissance dont dispose les

forces antagonistes, elle ne connaît un heureux aboutissement que de par la force de la palabre, de la négociation ou du dialogue.

C'est au regard de l'importance et de la puissance de la palabre que J. - G. Bidima (2015, p. 9) s'étonne « qu'en Afrique, les élites politiques et intellectuelles ont tendance à mépriser la palabre en lui préférant un juridisme superficiel directement greffé d'Occident, les pays occidentaux tout comme les entreprises japonaises la remettent paradoxalement à l'honneur chaque fois qu'il y a un conflit à régler ou qu'il faut interpréter le droit ». La médiation de la communauté internationale, au sein des pays en crise, ne doit donc pas être perçue comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un État.

De même, au regard du sombre tableau présenté des armées nationales, en Afrique de l'Ouest francophone, il va sans dire que l'intervention des forces militaires étrangères ne vise qu'à remédier à leurs insuffisances, à leurs limites. Autant ces armées s'avèrent incapables de contenir une agression armée intérieure, telle une rébellion, autant elles s'avèrent incapables de faire face à une agression étrangère. Il y a donc lieu de les soutenir, et c'est ce qui donne tout son sens à l'intervention militaire étrangère au sein des États en crise.

Au-delà des récriminations, l'interventionnisme international, en Afrique de l'Ouest francophone, en période de crises socio-politiques, trouve, dans une certaine mesure, sa raison d'être. Mais comment garantir une réelle souveraineté des États d'Afrique de l'Ouest francophone ?

3. Pour une réelle affirmation de la souveraineté des États d'Afrique de l'Ouest francophone

Les États d'Afrique de l'Ouest francophone se doivent de créer les conditions de leur souveraineté. La souveraineté ne se décrète pas. Elle ne s'acquiert pas à coup de meetings ou de rassemblements populaires sur fond de sentiment anti-français. Elle ne s'acquiert pas non plus par le biais d'actions d'éclat, tel le fait de brûler des billets de franc CFA, au moment où les populations meurent de faim ou de maladies, faute de moyens financiers.

La souveraineté, dit-on, appartient au peuple. Mais pour que le peuple puisse jouir pleinement de sa souveraineté, il se doit d'être éduqué dans ce sens. Ce qui signifie que c'est aux gouvernants qu'il appartient d'indiquer au peuple les voies idoines pour l'exercice de sa souveraineté. Les peuples étant à l'image de leurs dirigeants, il va sans dire que les politiques nationales, définies au sommet de l'État, régulent l'existence de ces peuples-là. Il s'ensuit que l'indépendance sous tutelle, imposée aux dirigeants africains, finit par impacter la vie des populations. La conséquence est l'extrême dépendance des États africains en général, et ceux d'Afrique de l'Ouest francophone en particulier, à l'égard non seulement de l'Occident, mais aussi de la Russie, de la Chine, du Japon, ou encore de la Corée du Sud. C'est pourquoi pour P. J. Hountondji

(1972, p. 23) : « Notre dépendance se manifeste aujourd'hui à tous les niveaux : politique, économique et même culturel. »

Pour retrouver durablement la voie de la souveraineté, les pays d'Afrique de l'Ouest francophone se doivent, par conséquent, de rompre avec le cercle vicieux de la dépendance. L'attitude des partisans du souverainisme, à travers une rupture radicale avec la France, s'assimile, plus ou moins, à une certaine soif de dépendance et de soumission. Car, au moment même où les uns brandissent des pancartes « La France dehors », « Nous ne voulons plus de la France chez nous », d'autres, paradoxalement, exhibent d'autres pancartes, tee-shirts et drapeaux, réclamant la présence de la Russie ou de la Chine. Tout se passe comme s'ils exigeaient la rupture des liens qui les entravaient pour revendiquer en retour une autre forme de servitude. La Russie, tout comme la Chine, ne sauraient être exemptes de tout reproche en matière de respect des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Vouloir divorcer d'avec la France pour se lier à la Russie ou à la Chine n'est ni plus ni moins que l'expression de la volonté d'une certaine partie des opinions publiques d'Afrique de l'Ouest francophone de reléguer la question de la souveraineté aux calendes grecques. C'est pourquoi, pour un réel exercice de la souveraineté, il importe de récuser toute forme de dépendance, toute forme de « servitude volontaire », pour reprendre les mots d'É. de la Boétie (2018). À lire cet auteur, on s'aperçoit que la servitude des peuples est volontaire : ils acceptent le joug des puissants, mais vont ainsi à l'encontre de leur nature. Pour se libérer de l'emprise du tyran, nul besoin de violence : il suffit aux hommes de se faire amis plutôt que complices.

Retrouver la voie de la souveraineté, c'est aussi et surtout promouvoir la bonne gouvernance au sein des États, avec en prime le respect des droits de l'homme, la pratique et la consolidation de la démocratie et la transparence dans la gestion des affaires publiques, à travers la lutte contre la corruption. Malheureusement, ces principes sont loin d'être appliqués ou respectés au sein des pays d'Afrique de l'Ouest francophone, comme dans nombre de pays en Afrique. Si la démocratie a pris son envol en Afrique de l'Ouest francophone, par le biais de la Conférence nationale des forces vives du Bénin (du 19 au 28 Février 1990), c'est paradoxalement au sein de cette partie du continent africain qu'elle est en train d'être vidée de toute sa substance pour n'être réduite qu'à un vain mot. La succession des coups d'État militaires (au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, entre 2020 et 2022) est le reflet d'un recul démocratique qui dénote du viol et du vol permanents de la souveraineté du peuple.

Le respect des droits de l'homme, la restauration de la démocratie, la transparence dans la gestion des affaires publiques, en somme la pratique de la bonne gouvernance, constituent les voies idoines pour l'affirmation de la légitimité

et de la crédibilité des dirigeants au pouvoir, et par la même occasion les fondements de la souveraineté. En réalité, la pratique de la bonne gouvernance est le gage de la considération que les partenaires extérieurs ont pour les États africains. De la sorte, ils sont enclins à établir un dialogue d'égal à égal avec eux, sans condescendance ni complexe de supériorité.

Au-delà des aspects politique et économique, la souveraineté conserve une dimension culturelle qu'on ne saurait perdre de vue. La rupture des liens de dépendance à l'égard de la France ne saurait avoir de sens si l'on continue de tout temps de mettre en avant la culture et la civilisation françaises. La langue française passe pour la langue nationale au sein des pays d'Afrique de l'Ouest francophone. Elle est par ailleurs la principale langue d'enseignement. L'anglais, l'allemand, l'espagnol ou encore le portugais sont considérées comme des langues étrangères. On ne sait que trop ces mots de F. Fanon (1952, p. 13) : « Parler, c'est être à même d'employer une certaine syntaxe, posséder la morphologie de telle ou telle langue, mais c'est surtout assumer une culture, supporter le poids d'une civilisation. » Il est alors clair que le recours à la langue française n'est ni plus ni moins que la reconnaissance et l'adoption de la civilisation française.

Dans ces conditions, il appartient plus que jamais aux pays d'Afrique de l'Ouest francophone d'assumer ouvertement, et sans complexe, leurs particularités culturelles locales. Le patrimoine culturel de ces pays témoigne d'une richesse qu'il convient d'explorer et d'en assurer la promotion. Les propos de Fanon, ci-dessus cités, mettent en évidence le poids de la langue dans le processus d'acculturation du Noir. Par conséquent, c'est par le canal de la langue que sera rendue possible toute volonté de sortie de la tutelle de l'ex-puissance coloniale qu'est la France. Il faut donc assurer la promotion des langues africaines. Il faut les hisser au statut de langues nationales, et leur conférer exactement les mêmes fonctions que celles dévolues, jusque-là, à la langue française. Il ne s'agit pas d'une rupture radicale dans le sens d'un rejet systématique du français. L'exigence de la mondialisation ne saurait d'ailleurs s'accommoder d'une telle attitude. Les pays d'Afrique de l'Ouest francophone sont des membres à part entière de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui regroupe les pays qui ont en partage l'usage de la langue française. Ils ne sauraient donc courir le risque de s'exclure de cette entité qui leur offre d'énormes opportunités.

Ce qu'il faut, c'est d'utiliser les langues nationales comme des langues d'enseignement. C'est par le biais de l'enseignement que sont transmises les valeurs culturelles de tout peuple. Par l'enseignement, ces valeurs-là sont diffusées à l'échelle de la société. Nul doute que l'usage des langues nationales au niveau de l'éducation facilitera leur adoption par toutes les couches de la société. P. J. Hountondji (1980, p. 237) estime à cet effet :

Peut-être est-il temps aujourd'hui de s'aviser que le plus important n'est pas d'étudier les cultures africaines, mais de les vivre ; non de se les donner en spectacle

ou de les disséquer scientifiquement, en observateur scrupuleux, mais de les pratiquer ; non de les digérer tranquillement, mais de les transformer. De ce point de vue, l'enseignement des langues africaines, par exemple, devrait faire place à l'enseignement *dans* les langues africaines. Plutôt que d'étudier, en français ou en anglais, la structure linguistique du yoruba ou du fon, il serait plus juste de discuter en fon ou en yorouba des structures du français et de l'anglais, et plus généralement de traiter dans les langues africaines les problèmes les plus ardues des diverses sciences : mathématiques, physique, chimie, biologie, histoire, linguistique, etc. Il s'agit en somme, au lieu de traiter nos langues comme des objets de science, de les pratiquer plutôt comme des véhicules de la science : véhicules qui doivent être enrichis, transformés, pour être haussés au niveau de la complexité du savoir scientifique. Cela demande, on le voit, un énorme travail préparatoire, que seule l'université peut accomplir.

P. J. Hountondji en appelle à une véritable révolution copernicienne qui puisse mettre au-devant de la double scène culturelle et intellectuelle les langues africaines. D'objets de science, celles-ci sont appelées à être désormais les véhicules de la science. C'est à cette condition que les cultures africaines connaîtront un rayonnement certain.

Même si P. J. Hountondji est conscient de la difficulté de la tâche, il demeure tout de même convaincu qu'elle n'est pas impossible. C'est pourquoi il sollicite l'université qui doit pouvoir contribuer au travail de traduction des langues africaines. Là-dessus, il convient de faire remarquer que les ressources intellectuelles existent, à travers les Instituts et autres Centre de recherche dédiés aux langues africaines. Ceux-ci ont accompli depuis de nombreuses années un énorme travail de traduction et d'appropriation des langues africaines. Ce qu'il faut, c'est une volonté politique qui puisse sensibiliser les populations dans le sens du choix d'une langue locale comme langue nationale, tant il est vrai que les États sont des agrégats d'ethnies véhiculant chacune sa langue propre. Il revient donc au politique de faire comprendre que le choix d'une langue comme langue nationale parmi tant d'autres ne saurait engendrer un complexe de supériorité ou d'infériorité. La souveraineté repose donc sur le tryptique : politique, économie et culture.

Conclusion

La réflexion ci-dessus présentée révèle trois niveaux d'analyse. Le premier niveau met en évidence la montée du souverainisme en Afrique de l'Ouest francophone et qui conduit ouvertement à la dénonciation de l'interventionnisme international en période de crises (crises socio-politiques, crises militaro-politiques). Mais, au-delà de cette dénonciation, c'est bien la France, ex-puissance coloniale qui est visée. Il lui est reproché de pratiquer une forme de néo-colonialisme qui s'apparente à un retour de la Françafrique. C'est pourquoi, une

partie des opinions publiques nationales réclame la rupture avec la France, si cette exigence ne provient pas du pouvoir lui-même.

Le deuxième niveau d'analyse insiste sur la légitimité de l'interventionnisme international. Cette légitimité est fondée par diverses raisons. Il s'agit d'abord de la mise en œuvre d'un principe à la fois juridique et moral qu'est la responsabilité de protéger. L'humanité étant appréhendée comme une totalité, il apparaît nécessaire de voler au secours de l'autre lorsqu'il se trouve en situation de crise. La responsabilité de protéger s'impose de ce fait comme une obligation inhérente à la nature même de l'homme. C'est pourquoi la communauté internationale n'hésite pas à se déployer au sein des pays d'Afrique de l'Ouest francophone lorsque ceux-ci sont secoués par des crises multiformes. Il y a, par la suite, des raisons géopolitiques et géostratégiques qui mettent en avant la nécessité d'endiguer la menace terroriste, et d'empêcher les groupes djihadistes de se répandre davantage dans l'espace ouest-africain francophone. En, l'État de déliquescence des armées nationales requiert le court à des forces étrangères en cas de crise.

Il apparaît en troisième position que les États d'Afrique de l'Ouest francophone peuvent affirmer leur souveraineté, sous réserve d'observer un certain nombre de conditions. La souveraineté repose de ce fait sur un édifice à trois piliers : politique, économique et culturel. C'est de par la jonction du principe de bonne gouvernance, de l'indépendance économique et de mise en avant des particularités culturelles locales que peut être rendue possible l'exigence de souveraineté.

Au regard de ce qui précède, il importe de faire remarquer qu'au nom de l'exigence de la mondialisation le principe de « non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État » a fini par s'éclipser pour laisser prospérer « la responsabilité de protéger ». D'une façon ou d'une autre, la communauté internationale se verra dans l'impérieuse nécessité de voler au secours d'un de ses États membres en situation de crise. De même, la France, partenaire historique de ses ex-colonies, sentira toujours l'impérieuse nécessité de maintenir avec elles leurs liens séculaires. C'est pourquoi, nous osons croire qu'en lieu et place des sempiternelles récriminations contre la France, il appartient aux opinions publiques des pays d'Afrique de l'Ouest francophone de forcer leurs dirigeants au respect des principes de l'État de droit et de la bonne gouvernance. Plutôt que d'accuser la France de tous les péchés d'Adam, c'est plutôt du côté des dirigeants qu'il faut pointer le doigt accusateur. Tous ceux qui se sont proclamés leaders des rébellions, auteurs des coups d'État militaires, ne sont nullement des français. Les autocrates auto-proclamés, qui dirigent d'une main de fer les États, sont loin d'être des français.

C'est donc au sein des États d'Afrique de l'Ouest francophone, tout comme au sein de chaque État africain, qu'il convient de rechercher l'origine de la

tragédie. Il est alors inutile de rechercher ailleurs la source du mal-être des Africains, en général, et ceux d'Afrique de l'Ouest francophone, en particulier. D'où, c'est au sein des États africains que pourra être envisagée toute tentative de résolution des crises qu'ils n'ont de cesse de traverser. Car, il nous plaît de citer ces vers du poète et philosophe allemand, J. C. F. Hölderlin (1967, p. 867), extraits de « Patmos », l'un de ses plus grands hymnes :

Tout proche
et si difficile à saisir, le dieu !
Mais au lieu du péril croît
aussi ce qui sauve.

Références bibliographiques

- AGNIDE Koffi et ADAKANOU Amè, 2020, « Souveraineté et intervention humanitaire armée », *Le Cahier Philosophique d'Afrique – Revue Internationale de Philosophie*, n° 19, pp. 25-49.
- BIDIMA Jean-Godefroy, 2015, *La Palabre – Une juridiction de la parole*, Paris, Éditions Michalon.
- BODIN Jean, 1993, *Les six livres de la République*, Paris, Librairie Générale Française.
- BORREL Thomas et al. (Dir.), 2021, *L'Empire qui ne veut pas mourir – Une histoire de la Françafrique*, Paris, Éditions du Seuil.
- BURGESS Stephen, 2018, « L'intervention militaire en Afrique – Analyse comparée de la France et des États-Unis », *ASPJ Afrique & Francophonie*, Volume 9, n° 2, pp. 5-25.
- CABANIS André *et al.*, 2010, *La responsabilité de protéger : une perspective francophone*, Cluj, Éditions Idea Design & Print.
- COURTIN Nicolas *et al.*, 2016, « Contours, entours et détours des armées en Afrique », *Afrique contemporaine*, Vol. 4, n° 260, pp. 15-25.
- DAUTRESME Olivier, 2010, *Pour mémoire : 1960, année de l'Afrique*, Paris, Éditions SCÉRÉN [CNDP-CRDP].
- FANON Frantz, 1952, *Peau noire masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil.
- HÖLDERLIN Johann Christian Friedrich, 1967, *Œuvres*, traduit de l'allemand par Philippe Jaccottet, Paris, Éditions Gallimard.
- HOUNTONDJI Paulin Jidenu (Dir.), 2000, *Économie et société au Bénin : le Bénin d'hier à demain*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- HOUNTONDJI Paulin Jidenu, 1972, *Libertés – Contribution à la Révolution Dahoméenne*, Cotonou, Éditions Renaissance.
- HOUNTONDJI Paulin Jidenu, 1980, *Sur la "philosophie africaine" – Critique de l'ethnophilosophie*, Yaoundé, Éditions CLÉ.
- LA BOÉTIE Étienne de, 2018, *Discours de la servitude volontaire*, Paris, Éditions J'ai Lu.

NOOTENS Geneviève, 2004, *Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des braves*, Montréal, Éditions Québec Amérique.

NUBUKPO Kako, 2007, « Politique monétaire et servitude volontaire : la gestion du Franc CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, Mars 2007, Paris, Karthala, n° 105, pp. 70-82.

PESNOT Patrick, 2008, *Les dessous de la Françafrique – Les dossiers secrets de Monsieur X*, Paris, Nouveau Monde Éditions.

SÉBA Kémi, 2019, *L'Afrique libre ou la mort*, Pantin, Éditions Fiat-Lux.